

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DAC 198 Soutien à deux dispositifs de solidarité - Conventions et subventions au profit de l'Association de soutien à la Fondation des femmes (5.000 euros) et de l'association Lire pour en sortir (20.000 euros).

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération 2019 DAC 415 relative à la signature d'une convention entre la Ville de Paris, l'Administration pénitentiaire et l'association Lire pour en sortir concernant la bibliothèque de la prison de la Santé et la délibération 2019 DAC 758 relative au versement de subventions (152.000 euros) avec 22 structures au titre de la lutte contre l'exclusion culturelle et de la lutte contre l'exclusion par la culture ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution de subventions à l'association Lire pour en sortir et à l'association de soutien à la Fondation des femmes ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 5.000 euros est attribuée à l'Association de soutien à la Fondation des femmes, 7 rue Duvergier (19e). Numéro SIMPA 187232

Article 2 : Une subvention d'un montant de 20.000 euros est attribuée à l'association Lire pour en sortir, 1 rue Volney (2e). Numéro SIMPA 189455

Article 3 : La dépense correspondante, soit 25.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

Article 4 : La Maire de Paris est autorisée à signer les conventions jointes à la présente délibération.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO